PROJET RÉFÉRENT

# Plan d'Adaptation des Bâtiments au Climat Déréglé (ABCD)



## OBJET DE L'OPÉRATION

Ce plan vise par des mesures adaptatives à limiter les effets négatifs du dérèglement climatique sur les activités socio-économiques se déroulant dans les bâtiments départementaux du Val-de-Marne.
Ce projet a pour perspective de produire un plan d'adaptation qui permettra au parc bâti du département d'être mieux armé face au climat futur.

## LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

- Cibler les bâtiments inadaptés au dérèglement climatique par des analyses et projections.
- S'interroger sur le niveau de confort des usagers tout en veillant au respect du Schéma Départemental des Energies (SDE).

## LA RÉPONSE DU CEREMA

Il a été proposé des projections climatiques, une méthodologie, une caractérisation des aléas futur et de risques pour les bâtiments synthétisé via une proposition d'un **plan d'action** et d'un outil de suivi et d'évaluation de ce dernier.
Le plan ABCD, un plan en plusieurs étapes :

- Définition des objectifs et de la méthodologie ;
- Hypothèses structurantes sur le climat ;
- Contextualisation sur le parc bâti ;
- Proposition d'un plan d'action ;
- Suivi et évaluation du plan.

Un périmètre, ainsi que les bâtiments concernés ont été définis en amont : les collèges, les crèches, les bâtiments de la Protection Maternelle et


CONTACT

✉ relation-clients-iledefrance@cerema.fr


THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Gestion de patrimoines immobiliers

NOS OFFRES DE SERVICES EN LIAISON

- Diagnostiquer les vulnérabilités aux aléas climatiques actuels et futurs
- Agir pour l'école de demain : bâtiments, cours et espaces publics

Infantile (PMI), les bâtiments administratifs, les espaces départementaux de solidarité (EDS), les bâtiments culturels, etc... , représentant au total 580 bâtiments.
Dès le départ en concertation avec le Conseil Départemental ont été définis les termes clefs : Adaptation, Aléa, Risque, Dérèglement climatique, Sensibilité, Résilience.
Les aléas sélectionnés sont les suivantes : Retrait Gonflement des Argiles (RGA), espèces invasives, fortes pluies, grand froid, grand vent, canicule, neige, inondation.
Le risque est le produit de la sensibilité du bâtiment à l'aléa par l'occurrence de l'aléa.
Cette méthode permet de noter les bâtiments selon 5 critères de risque pour chaque aléa en se basant sur les trois scénarios climatiques : RCP8.5 - 2050 ; RCP4.5 - 2080 ; RCP8.5 – 2080.
Le plan doit se décliner en plusieurs chapitres :

1. **Intégrer l'adaptation aux constructions neuves et aux rénovations lourdes**, à travers le développement d'un référentiel et des nouvelles exigences dans le cahier des charges des simulations thermiques dynamiques ;
2. **Les actions d'opportunisme**, lorsque certains travaux ponctuels sont lancés ;
3. **Les actions en lien avec l'organisation des services et les usages du bâtiment** ;
4. **Les actions programmées** dans un plan d'action à court/moyen terme.

Ces chapitres peuvent concerner des actions sur les bâtiments ou sur la parcelle.

## LE CLIENT / PARTENAIRE

**Conseil Départemental du Val-de-Marne (CD 94)**

## PARTENAIRES

**Caisse des dépôts de l'Île-de-France pour le financement à hauteur d'un tiers**

## LE CALENDRIER

**2020 - 2023**

## PILOTE DU PROJET

**Direction Ile-de-France**
**François MARCONOT**
**Contributeurs :**
**Charlène BARBET-ROCHER**
**Alice DERIEUX**
**Romuald JOBERT**
**Marc DI MARTINO**
**Sacha MAILLER**

## CES RÉFÉRENCES POURRAIENT AUSSI VOUS INTÉRESSER

- ✓ Comment concilier « Confort d'été » et « Maîtrise des consommations énergétique en hiver » à l'école de la cascade au Bourget du Lac ?
- ✓ Végétalisation de la cour d'école de la porte d'eau – Ville de Dunkerque
- ✓ Observatoire Régional des Effets du Changement Climatique en Auvergne-Rhône-Alpes (ORECC)